

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mvady : deux frères attaqués par un éléphant au village à Mayibouth



Photo: Landry EKOMBA NDOMBE

Henri Noël Itsoukiga sur son lit d'hôpital.

Landry EKOMBA NDOMBE
Mayibouth/Gabon

Le conflit homme faune (CHF) vient, une fois de plus, de faire des victimes dans la province de l'Ogooué-Ivindo. En effet, dimanche 19 novembre courant, Henri Noël Itsoukiga et son frère Donatien Kamambi ont été agressés par un éléphant dans la zone communément appelée "Top", non loin de Mayibouth, dans le district de Mvady.

Selon des sources concordantes, chaque jour Henri Noël Itsoukiga et son frère Donatien Kamambi allaient régulièrement en brousse dans le cadre de leurs activités professionnelles. Mais dimanche dernier, les choses ne se sont pas déroulées comme d'ordinaire. Et pour cause, ils sont tombés nez à nez avec un troupeau d'éléphants. Donatien Kamambi est le premier

à avoir été projeté par un pachyderme, qui s'est ensuite retourné contre Henri Noël Itsoukiga. Ce dernier est violemment retombé derrière un arbre. " Pendant que j'étais complètement étourdi, l'éléphant attendait de voir si je pouvais encore me mouvoir, afin de revenir à la charge pour m'achever ", a confié Henri Noël Itsoukiga. Aussi, en remarquant que la victime ne bougeait plus, la bête s'est retirée de l'endroit. Toute chose qui a permis à l'homme de se relever et d'aller à la recherche de son frère, alors qu'il faisait déjà nuit. Après environ une heure, Donatien Kamambi a pu être retrouvé son frère et d'autres personnes venues à leur secours. Gravement blessé, ce dernier était en train de perdre connaissance. Il a immédiatement été transporté au village, avant d'être par la suite évacué à Mayibouth.

Henri Noël Itsoukiga s'en

est, quant à lui, tiré avec une blessure à la hauteur de la cuisse gauche. Ce qui lui a valu plusieurs points

de suture. Par ailleurs, à la vue de ses blessures, l'infirmière de la petite unité de santé dépourvue

de médicaments a recommandé son évacuation d'urgence au Centre hospitalier régional

Omar Bongo Ondimba de Makokou, où il suit actuellement des soins intensifs.



COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Alerte sur une opération d'Appel public à l'épargne illégale de la structure « BMI INVESTISSEMENT GABON »

La Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) a été amenée à constater qu'une structure dénommée « BMI INVESTISSEMENT GABON », établie en République Gabonaise, a procédé à des publications et des diffusions, de prospectus qui invitent le public à souscrire des titres de crypto-monnaie promettant des gains importants.

La COSUMAF rappelle que le placement d'instrument financiers (actions, obligations, actifs numériques etc.) dans le public, qui se traduit par des sollicitations sous divers formes pour inviter à souscrire lesdits instruments, constitue un service d'investissement réglementé et soumis à la délivrance d'une autorisation préalable.

La structure « BMI INVESTISSEMENT GABON » ne figure pas sur la liste des organismes agréés par la COSUMAF et habilités à fournir le service de placement d'actifs numériques émis par appel au public.

L'opération d'appel public à l'épargne ainsi engagée est illicite, parce que s'inscrivant en violation des dispositions sur l'appel public à l'épargne prévues dans le Règlement n°01/22/CEMAC/UMAC/CM/COSUMAF du 21 juillet 2022 et dans le règlement général de la COSUMAF.

La COSUMAF a adressé à « BMI INVESTISSEMENT GABON » une injonction visant à faire cesser sans délai les manquements aux dispositions législatives et réglementaires régissant l'appel public à l'épargne et le fonctionnement du marché financier régional.

La COSUMAF a saisi les autorités judiciaires compétentes pour faire prendre les mesures adéquates qu'imposent lesdits manquements.

La COSUMAF rappelle que tout manquement aux dispositions sur l'appel public à l'épargne est passible des sanctions pécuniaires prévues aux articles 264 et suivants du Règlement n°01/22/CEMAC/UMAC/CM/COSUMAF du 21 juillet 2022, sans préjudice des dispositions pénales applicables.

Le public et les investisseurs sont invités à s'abstenir instamment de procéder à toute souscription des titres proposés par « BMI INVESTISSEMENT GABON » en attendant d'être édifiés sur les suites judiciaires et administratives qui seront réservées à cette affaire.

La COSUMAF saisit cette occasion pour rappeler les risques inhérents aux opérations d'appel public à l'épargne et la nécessité, pour les épargnants et investisseurs de faire preuve de prudence et de veiller, en toutes circonstances, avant toute souscription de titres, à s'assurer de la conformité de l'opération, laquelle suppose l'octroi d'un visa du régulateur et l'intervention de professionnels habilités pour le placement des titres, à savoir les sociétés de bourse.

LE PRÉSIDENT DE LA COSUMAF
COMMISSION DE SURVEILLANCE
DU MARCHÉ FINANCIER
DE L'AFRIQUE CENTRALE
Tél.: + 241 01.74.75.89 / 91
B.P. 1724 Libreville - GABON

Madame Jacqueline ADIABA - NKEMBE